

Genève, le 24 mars 2020
PRU/DVI/24.001/205906

Information spéciale RHT - pratique - 24 mars 2020 - circulaire n. 8

1) Demander la RHT auprès de l'OCE

Remplissez le nouveau formulaire mis en ligne en lien avec le COVID19

- [RHT Préavis de réduction de l'horaire de travail COVID-19](#) (XLS, 40 kB, 23.03.2020)

L'employeur doit expliquer de façon crédible, en regard de son secteur d'activité, chiffre d'affaires mensuel des deux dernières années, commandes retardées, etc, que les pertes de travail auxquelles il s'attend dans son entreprise sont dues à l'apparition du coronavirus.

Comme annexe à joindre, un organigramme de l'entreprise.

Attention : le délai d'attente (de 10 jours puis de 3 jours) a été supprimé pour et entre chaque période d'indemnisation et demande de mesure, mais pas le délai de préavis (carence) qui reste de 3 jours entre le dépôt de la demande RHT et le début de la mesure.

Après l'obtention d'un préavis favorable de l'OCE, il faut s'adresser à la Caisse cantonale de chômage de votre choix www.ge.ch/document/liste-caisses-chomage/telecharger, à la fin de chaque mois civil (période de décompte), pour valider le droit des travailleurs ayant subi une perte de travail, à l'aide [des formulaires ci-dessous](#).

2) Demande et décompte d'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail

Vous trouverez ci-dessous les principaux formulaires à remettre pour faire valoir vos droits aux indemnités.

- [RHT Demande et décompte d'indemnité COVID-19](#) (XLS, 30 kB, 23.03.2020)
- [Rapport concernant les heures perdues pour des raisons d'ordre économiques \(sans calculation\)](#) (PDF, 1016 kB, 28.11.2017) 716.307.1
- [Attestation de revenu provenant d'une occupation provisoire](#) (PDF, 572 kB, 28.11.2017) 716.305 f

Tout autre formulaire utile concernant la RHT se trouve ici, en suivant ce lien

[Formulaires pour Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail](#)

Pour de plus amples informations ou soutien pour remplir tel ou tel document, merci de contacter notre Secrétariat ou directement la Caisse de chômage de votre choix.

Avec nos meilleurs messages.

Votre Secrétariat